

## INSERTIONS.

### Publication.

La naturalité de la personne ci-après désignée dont l'acte de décès a été transmis, doit être constatée, savoir :

Jean *Schler*, ? cordonnier, célibataire, né Berne, décédé à Paris le 25 septembre 1864, à l'âge de 24 ans.

Les Chancelleries d'Etat des Cantons, ainsi que les autorités de police et de commune sont priées de prêter leur coopération dans le but susmentionné.

Berne, le 15 mai 1865.

*Chancellerie militaire fédérale.*

### Publication.

Des explications ayant été demandées concernant le droit à la médaille dont il a été fait mention au numéro précédent de cette feuille (p. 226), nous reproduisons ce qui suit des articles 5 et 8 du décret rendu le 4 mars dernier par S. M. le roi d'Italie au sujet de cette médaille :

Ont droit à la médaille tous les militaires, fonctionnaires et employés d'administration attachés à l'armée de terre et de mer, dont l'état de service indique une des campagnes de 1848, 1849, 1859, 1860/1861, plus tous ceux qui, faisant partie de la garde nationale ou de corps volontaires, ont porté les armes pour la cause nationale.

Les documents à produire à l'appui des demandes rappelées à l'article qui précède, pour établir le droit à la médaille, consistent dans l'état de service ou le congé. Les individus mentionnés sous lettre *b* qui par suite de circonstances quelconques sont hors d'état de produire ces documents, pourront transmettre des certificats équivalents, sur la validité desquels la Commission aura à prononcer.

Berne, le 9 mai 1865.

*La Chancellerie fédérale.*

## Mise au concours.

---

(Les offres de service doivent se faire par écrit, franco de port, et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

1) *Adjoint* de la Direction des péages à Bâle. Traitement annuel jusqu'à concurrence de fr. 2400. S'adresser, d'ici au 1. juin 1865, à la Direction des péages à Bâle.

2) *Commis* au bureau principal des postes à Lucerne. Traitement annuel fr. 1000. S'adresser, d'ici au 5 juin 1865, à la direction des postes à Lucerne.

3) *Facteur* de messagerie au bureau principal des postes à Berne. Traitement annuel, fr. 960. S'adresser, d'ici au 29 mai 1865, à la Direction des postes à Berne.

4) *Commis* au bureau principal des postes à Lucerne. Traitement annuel, fr. 1200. S'adresser, d'ici au 29 mai 1865, à la Direction des postes à Lucerne.

---

## INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1865
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	24
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.05.1865
Date	
Data	
Seite	541-542
Page	
Pagina	
Ref. No	10 059 832

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.